

FICHE TERRITOIRE

MOHÉLI-MWALI

CONTEXTE GÉNÉRAL



• **Population** (Banque Mondiale 2023) : environ 59 527 habitants (7% de la population de l'Union des Comores).

• **Organisation territoriale** : Mohéli-Mwali est une des 3 îles qui constituent l'Union des Comores et une des 4 îles composant l'archipel des Comores. Elle est découpée en 6 communes regroupées en 3 préfectures.

• **Contexte politique**

- Azali Assoumani, Grand-Comorien, président de l'Union des Comores sans interruption depuis 2016

- Les 2 sous-catégories les plus extrêmes de l'indice de gouvernance en Afrique (Mo Ibrahim 2023) pour les Comores :

- o redevabilité et transparence 18,5/100
- o sécurité et sûreté 86,7/100. 3^{ème} pays le plus sûr en Afrique.

- Un gouverneur (mandat de 5 ans, dernières élections en 2024 le même jour que les présidentielles) sur chaque île : chef de l'exécutif de l'île.

- Dernières élections municipales en février 2025 (scrutin de liste à la proportionnelle à 1 tour). Mandat de 5 ans.

• Mohéli, île la plus touristique des Comores avec un parc marin (créé en 199) reconnu pour sa biodiversité.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Etat des lieux

Taux d'accès à un service d'eau de base	92%*
Proportion des ménages ne traitant pas leur eau de boisson	85%*
Taux d'accès à un assainissement de base	38%*

*Rapport des résultats de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (UNICEF, 2023)

Mohéli, plus petite île des Comores, est caractérisée par un relief accidenté à crêtes aiguës qui s'atténue vers l'est et vers le bas dans les plaines littorales. Elle présente un plateau basaltique à l'est et se redresse à l'ouest à 790 m. De manière générale, le réseau hydrographique est bien développé et permanent sauf sur la partie est et sur le plateau de Djaïn où il est temporaire. Il existe aussi deux lacs à Mohéli : le lac Dzaïni Bundouni avec ses 30 ha constitue la principale étendue d'eau douce des Comores. Le lac Dzaïni Mlabanda situé à proximité du village de Mlabanda dans le Djando est un lac naturel délaissé. Contrairement aux autres îles, Mohéli possède des sols meubles, souvent imperméables (argileux).

A Mohéli (comme à Anjouan), la population est alimentée en eau par des captages de sources ou de cours d'eau situés à l'exutoire de petits bassins versants volcaniques escarpés et très sensibles à l'érosion. Les flux des bassins varient rapidement en fonction des précipitations, ils s'assèchent pendant de longues périodes et produisent des écoulements violents et turbides à la suite des fortes précipitations (endommageant parfois les tuyaux). Beaucoup des réseaux d'adduction d'eau sont vieillissants (certains datant des années 60) et insuffisamment entretenus et étendus. En l'absence de service, les populations s'approvisionnent directement à la rivière. A noter que 85% des Mohéliens ne traitent jamais leur eau de boisson.

Seuls 38% des Mohéliens ont accès à un assainissement de base¹ (contre 62% au niveau national) tandis que 56% n'ont accès qu'à des installations sanitaires non améliorées².

Principales problématiques

Le bassin versant des cours d'eau est souvent menacé par la coupe de bois et le pâturage. On observe également une diminution des étiages et le tarissement des rivières et cours d'eau, en saison sèche depuis plusieurs dizaines d'années. Sur 27 cours d'eau identifiés comme permanents, 6 sont devenus intermittents. La diminution des précipitations réduit le réseau hydrographique et la qualité des eaux des rivières est altérée par les produits de l'érosion, les rejets de matières fécales, des déchets ménagers et autres.

Des tensions se manifestent parfois entre communes ou usagers et les agriculteurs utilisant les pesticides et pratiquant la déforestation en amont des périmètres de captage ainsi que les excavateurs des lits des cours d'eau (accentuant l'érosion). Par ailleurs, la volonté du Gouvernement de prescrire la SONEDE comme gestionnaire, alors que le service offert par cette dernière n'apporte pas pleine satisfaction, n'est pas venu apaiser les conflits latents entre les usagers, les mairies et la SONEDE.

¹ Les services d'assainissement de base font référence à l'utilisation d'installations sanitaires conçues pour séparer les excréments du contact humain de manière hygiénique et qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages. Cela n'implique pas forcément un traitement en toute sécurité des excréments.

² Les installations d'assainissement améliorées regroupent : les chasses d'eau raccordées (tout-à-l'égout, fosse septique ou latrines à fosse), les fosses d'aisance améliorée et auto-ventilées, les fosses d'aisance avec une dalle et les latrines sèches à compost. Les non améliorées sont donc celles avec une chasse d'eau non raccordée, un fosse d'aisance sans dalle ou une fosse en plein air, des latrines à seau ou encore des toilettes ou latrines suspendues.

DOCUMENTS ET RESSOURCES

Diagnostic sur la gestion de l'eau dans les 15 zones les plus exposées à des risques liés aux changements climatiques, ER2C, PNUD et FVC (2023)

Synthèse sur les stratégies de la SOGEM, SOGEM (2014)

CONTACTS

SONEDE

sonededirectiongeneral@gmail.com

pS-Eau

Sophie Renard : sophie.renard@pseau.org

QUELQUES PROJETS

Assurer un approvisionnement en eau résilient au Climat (ER2C), PNUD et FVC.

LES PRINCIPAUX ACTEURS ET MODES DE GESTION

Depuis 2011, la **DGEME** est au niveau régional (Mohéli et Anjouan) pour définir les besoins d'investissements et de développement et coordonner les actions sur chaque île.

Les 6 **communes** de Mohéli ont la maîtrise d'ouvrage déléguée du service public d'approvisionnement en eau potable. Elles confient sa gestion à la SONEDE ou, à défaut, à un autre gestionnaire qui est souvent un comité de gestion de l'eau.

Depuis 2020, la **SONEDE** est la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux, sous tutelle de la DGEME. Elle a absorbé l'union des comités de l'eau de Mohéli (UCEM), qui existait depuis 2007, et la SOGEM, société créée en 2009 qui exploitait le réseau de Fomboni dans le cadre du premier partenariat public privé aux Comores et qui avait diversifié ses activités pour compléter le recouvrement des coûts d'exploitation et où les bornes fontaines avaient été supprimées à l'unanimité des parties prenantes.

Globalement, on note ceci :

- la longueur exacte des réseaux n'est pas connue
- l'absence des compteurs individuels (généralement non souhaités par les usagers)
- des réseaux secondaires insuffisants et une demande de raccordement sans cesse croissante qui obligeait la SOGEM à installer des réseaux avec les recettes encaissés.

A Mohéli, la SONEDE a actuellement une production d'eau pour le réseau qu'elle gère de 47 000 m³ (0,65% de la production nationale de la SONEDE) distribués à partir de l'eau de surface dans les réseaux de Fomboni et ses environs et de la commune de Djandou.

Les **comités de gestion de l'eau (CGE)** sont des associations des usagers de l'eau qui gèrent les réseaux et la distribution de l'eau sur leur territoire.

Intervenant sous le régime juridique d'une association, l'**Union des Consommateurs d'Eau de Mohéli (UCEM)** avait la maîtrise d'ouvrage et la gestion du réseau d'eau potable de Mohéli. Elle a été remplacée par la SONEDE. Ses locaux administratifs ont été cédés à la SONEDE et son personnel a été intégré à la structure de la SONEDE ainsi que celui de la Société Générale des Eaux de Mohéli (SOGEM) que la SONEDE a également absorbée.

La gouvernance de l'eau de Mohéli, tout comme celle d'Anjouan, souffre d'une concentration du pouvoir politique et économique dans la capitale, située à Grande Comore. Loin de Moroni (transport aérien et maritime peu fiable entre les îles), les réalités locales de Mohéli, île la moins peuplée de l'Union des Comores, ne sont pas forcément prises en compte. Les différents acteurs mohéliens n'ont généralement pas les moyens d'assurer durablement un service de l'eau conforme aux besoins de la population.

De plus, la mise en place d'un système de gestion des infrastructures hydrauliques est parfois difficile dans certains contextes du fait d'une réticence au paiement du service d'eau (gratuité annoncée à des fins électoralistes par les autorités ou par des rivaux, défiance dans la qualité du service, etc.).

La question de l'assainissement n'est que trop souvent laissée de côté.

Une fiche réalisée par :



Grâce au soutien de :

